

Commission des Finances

Procès-verbal de la réunion du 19 avril 2024

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 8 mars 2024 (matin et après-midi) et du 16 avril 2024
2. 8383 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2024 et modifiant :
 - 1° la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;
 - 2° la loi modifiée du 16 décembre 2016 portant création d'un Fonds de dotation globale des communes ;
 - 3° la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999 ;
 - 4° la loi modifiée du 25 mars 2020 portant création du Fonds spécial de soutien au développement du logement- Rapporteur : Madame Diane Adehm
- 8384 Projet de loi relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2023-2027
- Rapporteur : Madame Diane Adehm
- Présentation et adoption d'un projet de rapport

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Guy Arendt, M. André Bauler, Mme Taina Bofferding, Mme Corinne Cahen, M. Sven Clement, M. Franz Fayot, M. Paul Galles remplaçant M. Michel Wolter, M. Patrick Goldschmidt, M. Christophe Hansen remplaçant M. Maurice Bauer, M. Fred Keup, Mme Paulette Lenert, M. Laurent Mosar, M. Marc Spautz, Mme Sam Tanson

M. Marc Reiter, M. Henri Wagener, du groupe parlementaire CSV

Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Maurice Bauer, M. Michel Wolter

*

Présidence : Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission

*

1. **Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 8 mars 2024**

(matin et après-midi) et du 16 avril 2024

Les projets de procès-verbal sont approuvés.

2. **8383** **Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2024 et modifiant :**
1° la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;
2° la loi modifiée du 16 décembre 2016 portant création d'un Fonds de dotation globale des communes ;
3° la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999 ;
4° la loi modifiée du 25 mars 2020 portant création du Fonds spécial de soutien au développement du logement
- 8384** **Projet de loi relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2023-2027**

Madame la rapportrice présente en détail le contenu de son rapport.

M. Sven Clement, M. Marc Spautz, Mme Taina Bofferding, Mme Sam Tanson, M. Fred Keup, M. André Bauler remercient la rapportrice pour le travail accompli. Les membres de la l'opposition annoncent ne pas voter en faveur du projet de rapport.

M. Clement attire l'attention sur le fait que le FMI vient de publier ses derniers chiffres pour le Luxembourg il y a 2 jours et recommande d'intégrer ces chiffres récents dans le rapport de la rapportrice.

La rapportrice déclare qu'un certain nombre de données est en évolution constante et qu'il n'est pas possible de continuellement adapter le rapport à cette évolution. Elle explique avoir prévu de faire référence à ces nouveaux chiffres en séance plénière la semaine prochaine.

En réponse à une question de Mme Paulette Lenert faisant référence au graphique détaillant l'évolution du ratio dette-sur-revenu disponible et du ratio dette-sur-actifs financiers, la rapportrice indique que les rapports de la BCL sur le surendettement comportent un grand nombre de graphiques très intéressants qu'elle n'a pas tous pu reproduire dans son rapport.

Mme Lenert revient au passage du projet de rapport selon lequel le respect des critères ESG en finances durables nécessite la mise en place de données non financières, qui ne sont pas encore toutes disponibles respectivement pas centralisées dans des registres nationaux. Elle souhaite savoir quelles données sont concernées et comment le gouvernement souhaite remédier à ce problème.

La rapportrice cite l'exemple d'absence de base de données reprenant la classe énergétique des biens immobiliers qui pourrait être utile aux banques dans le cadre de l'octroi de prêts immobiliers. Ce type d'informations commence à être renseigné sur le géoportail, mais encore de manière insuffisante. Il appartient au gouvernement de faire un état des lieux des données requises et de prévoir la diffusion de ces données auprès des demandeurs.

M. Bauler signale quelques erreurs d'ordre matériel qui sont redressées.

Le projet de rapport ainsi modifié est adopté par 9 voix pour et 6 voix contre.

Luxembourg, le 22 avril 2024

Procès-verbal approuvé et certifié exact